

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9711**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Licence professionnelle Intervention sociale spécialité Ingénierie des services de proximité

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université Panthéon Assas - Paris 2

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président de l'université de Paris II

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Activités dans le secteur des services de proximité (aide à la personne, assistance à domicile, intervention auprès des particuliers...).

Le titulaire de ce diplôme possède des compétences dans trois grands domaines :

- Le domaine des techniques de l'information et de la communication (développement des services spécialisés, maintenance des réseaux gestion et outils), afin d'appliquer celles-ci aux services d'aide à la personne ;
- Le domaine du management et de la gestion des ressources humaines (le personnel intervenant à domicile présente en effet un profil spécifique et exige une gestion particulière) ;
- Le domaine des relations avec le public concerné, ce qui impose l'acquisition de connaissances sur les plans sociologique, psychologique, économique et aussi juridique (organisation administrative, financière et contentieuse des secteurs sanitaire, social et médico-social, droits des usagers, etc.).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur des services de proximité.

Les métiers identifiés par la convention collective « salariés du particulier / employés » du 24 novembre 1994 sont les suivants :

- Chargé du développement des services de proximité
- Responsable de secteur
- Conseiller technique
- Coordonnateur des services de soins
- Responsable de service.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

• Unités d'enseignements fondamentaux

Droit I (organisation et fonctionnement des secteurs sanitaire, social et médico-social - droit du travail) ; Les besoins des usagers ; Les acteurs individuels et institutionnels ; Application des systèmes d'information aux services à la personne ; Outils de planification ; Gestion des services de proximité et démarche qualité ; Gestion de la formation du personnel ; Droit II (droit de la protection sociale, droit du travail, droits des usagers) ; Economie et le financement des services de proximité.

• Unités d'enseignements complémentaires

Sociologie ; Psychologie ; Les pratiques professionnelles ; Ethique et respect de la personne dépendante ; Anglais; Expression écrite et orale.

• Unités d'enseignement professionnel

Mémoire

Projet suivi par un tuteur

Stage de 16 semaines (uniquement pour les étudiants en formation initiale hors apprentissage)

Mentions décernées : 10/20 : passable ; 13/20 : assez bien ; 15/20 : bien ; 17/20 : très bien.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle.
En contrat d'apprentissage	X	Le jury comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle.

Après un parcours de formation continue	X		Le jury comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle.
En contrat de professionnalisation	X		Le jury comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle.
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X		Le jury comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 20 mai 2009 - n° 20060362 - relatif aux habilitations de l'Université Paris II à délivrer les diplômes nationaux.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

2007-2008 : 25 candidatures - 17 admis à s'inscrire - 14 diplômés

2008-2009 : 35 candidatures - 19 admis à s'inscrire - 17 diplômés

Autres sources d'information :

www.u-paris2.fr/cfp

[Site internet de l'autorité délivrant la certification](#)

Lieu(x) de certification :

Université Panthéon Assas - Paris 2 : Île-de-France - Paris (75) [Paris 5ème]

Université Panthéon-Assas (Paris II) - 12 place du Panthéon - 75005 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centre de Formation Permanente de l'Université Paris II, rue Blaise Desgoffe - Paris 6ème.

Historique de la certification :

Date de création : 2006